

COMMUNICATIONS – BERICHTE – COMMUNICATIONS

TENDANCES EDUCATIVES EN BELGIQUE

Obligation scolaire

Pour les enfants normaux, la fréquentation de l'école est obligatoire à partir de six ans; elle dure jusqu'à quatorze ans. En principe, la prolongation de la scolarité est décidée jusqu'à seize ans (d'abord jusqu'à quinze ans, pendant une période transitoire), et le gouvernement formé en été 1965 a déclaré qu'il était hautement souhaitable que l'obligation scolaire s'étende de six à dix-huit ans dans un avenir proche.

L'expérience des dernières années nous incite cependant à croire que cet objectif n'est pas près d'être atteint. D'abord, parce que le pays n'est pas prêt à supporter la dépense supplémentaire qu'une telle extension entraînerait. Le budget de l'Education nationale gonfle d'année en année¹⁾, non seulement à cause d'un accroissement de la "consommation pédagogique" et d'une augmentation du prix de revient de l'éducation (personnel enseignant mieux rémunéré, matériel didactique coûteux, etc.) – tendance que l'on constate dans tous les pays –, mais aussi à cause du "Pacte scolaire" signé en novembre 1958 par les trois principaux partis politiques du pays (catholique, libéral, socialiste) pour mettre fin à la "guerre scolaire" qui opposait principalement l'Eglise catholique – possédant son propre réseau d'écoles – et les défenseurs de l'enseignement dit neutre, créé par l'Etat et les pouvoirs locaux.

Avec le "Pacte scolaire", toutes les écoles pré-primaires, primaires et secondaires sont pratiquement mises sur le même pied, ce qui entraîne des charges beaucoup plus lourdes pour l'Etat. De plus, les programmes d'équipement et de développement prévus par le "Pacte" sont importants et ont un caractère obligatoire pour la durée de l'accord (12 ans), ce qui rend pratiquement impossible, sous peine de rupture, tout freinage des dépenses. Au printemps 1966, le gouvernement a soulevé une vive réaction dans l'opposition socialiste en voulant ralentir la création de nouvelles écoles décidée antérieurement.

L'expansion universitaire, dont il sera question plus loin, a aussi considérablement alourdi le budget de l'Education nationale.

Une autre raison pour laquelle la prolongation de la scolarité obligatoire tardera à se réaliser est l'incertitude qui règne dans le domaine des méthodes et des programmes, spécialement dans l'enseignement secondaire. Il est évident qu'un recrutement fortement élargi, voire généralisé, appelle des réformes pédagogiques profondes. Or, dans un pays où un système très sélectif est en vigueur depuis plus d'un siècle (pour ne pas remonter plus loin dans l'histoire!), l'école unique ("comprehensive" ou multilatérale) est difficilement acceptée par beaucoup. Cette attitude où intervien-

1) 1957	10,4	} milliards de francs belges
1958	12,4	
1959	16,2	
1960	19,7	
1961	21,5	
1962	24,1	
1963	25,5	
1964	28,2	
1965	31	
1966	38	

nent des options philosophiques et politiques, des raisons précises et des réactions purement sentimentales pose un problème que bien d'autres pays que la Belgique connaissent.

L'introduction du cycle d'observation et d'orientation dont nous parlerons à propos de l'enseignement secondaire est néanmoins un pas vers l'unification de la formation de base.

Plus difficile encore est, sans doute, l'évolution de la philosophie pédagogique de beaucoup de maîtres des "humanités" qui ont été traditionnellement les agents d'une sélection sévère et qui sont partiellement conditionnés par les exigences de la spécialisation universitaire. Or, les facultés universitaires sont, dans bien des cas, encore loin d'avoir opéré les adaptations nécessaires aux nouvelles populations estudiantines et aux nouvelles conditions de *learning*.

Education pré-primaire

Comparé à la majorité des autres pays, le réseau belge des jardins d'enfants est excellent; il accueille la majorité des enfants à partir de quatre ou cinq ans.

Le grand succès de l'éducation pré-primaire peut être, en partie, attribué à l'action et au prestige du Dr. O. Decroly et de ses disciples (notamment V. Descordes). Toutefois, des inspecteurs de l'enseignement et une administration éclairée ont aussi contribué au développement de l'enseignement gardien. Ajoutons que les problèmes de l'éducation pré-primaire retiennent aussi de plus en plus l'attention des spécialistes universitaires des sciences pédagogiques.

Jusqu'à présent, les institutrices maternelles ont reçu une formation de niveau relativement peu élevé, conséquence de la vieille tradition "gardienne" et des rémunérations basses¹⁾.

Toutefois, à mesure que l'importance des jardins d'enfants est étudiée scientifiquement et reconnue, on sent se dessiner un mouvement favorable à l'approfondissement de la formation générale et psycho-pédagogique et à l'amélioration du statut financier. La force de ce mouvement semble devoir rapidement augmenter dans un proche avenir.

Enseignement primaire

Au spécialiste familier avec les techniques modernes d'enseignement, l'école primaire belge paraît souvent assez rigide avec son système de classes traditionnelles, sa politique assez étroite de promotion, ses horaires plutôt stricts, ses méthodes où le maître occupe encore souvent la position centrale.

Pareille impression peut sembler pessimiste à ceux qui connaissent le Plan d'Etudes belge de 1936 qui était, à l'époque, un des plus progressistes du monde. Malheureusement, il existe un hiatus considérable entre les théoriciens de l'éducation – dont un petit pays comme la Belgique est fière à juste titre – et la pratique scolaire.

Le Plan d'Etudes de 1936 était si avancé dans sa philosophie et dans son contenu qu'il rendait nécessaire une réforme radicale de la formation des maîtres. En partie à cause de la guerre, on n'a pas pu faire grand-chose pendant vingt ans et, même aujourd'hui, la réforme – nettement trop timide – en est encore au stade expérimental. C'est pourquoi le Plan d'Etudes de 1956 constitue une régression en ce qu'il revient à une méthodologie plus dogmatique et à des répartitions plus rigides.

¹⁾ Traitement annuel de base: F.B. 75.000–147.000.

Depuis quelques années – et toujours à titre expérimental – les élèves qui ont terminé l'enseignement secondaire général long peuvent acquérir le diplôme d'instituteur en un an, dans les anciennes écoles normales. Cette expérience marque assurément le début du mouvement qui fera progressivement glisser la formation des maîtres du primaire dans l'enseignement supérieur, ce qui leur permettra enfin de revendiquer avec succès des salaires correspondant à l'importance de leur mission¹). Mais ici aussi, les conséquences financières d'une meilleure préparation freineront l'évolution.

Au point de vue des méthodes et des programmes, les controverses restent les plus vives autour de l'enseignement de la lecture et de la seconde langue nationale.

Le problème de la lecture est surtout méthodologique. Comme dans la plupart des écoles européennes, la lecture est enseignée selon une méthode systématique et non occasionnelle. Le Plan d'Etudes de 1936 recommandait la méthode globale, basée sur l'expérience vécue et visant à créer dès le départ une activité de lecture fonctionnelle (méthode Decroly). Depuis 1958, une plus grande liberté est laissée aux instituteurs et un nombre important d'entre eux appliquent une méthode plutôt analytique. On le sait, les mérites respectifs des différentes approches n'ont pas encore été clairement établis de façon expérimentale; la recherche n'indique pas encore de manière irréfutable quelle méthode est la meilleure. Il paraît néanmoins que le cadre théorique de la méthode Decroly est psychologiquement plus sain que les autres, mais l'application de ses principes exige des maîtres hautement qualifiés et créatifs; la pauvreté relative du recrutement actuel explique donc en partie les incertitudes qui subsistent et, dans certains cas, les échecs.

Depuis 1963, la seconde langue nationale – le français ou le néerlandais – est de plus en plus étudiée à l'école primaire. Dans les parties unilingues du pays, trois heures par semaine peuvent être consacrées à la seconde langue, à partir de la 5e année primaire. Dans les régions situées le long de la frontière linguistique et dans l'agglomération bruxelloise, l'étude de la seconde langue est obligatoire à raison de trois heures par semaine en 3e et en 4e année, et de cinq heures en 5e et en 6e.

Les raisons politiques de cette mesure sont claires. Par contre, les avis sont loin d'être unanimes en ce qui concerne les conséquences psychologiques possibles de l'étude intensive d'une seconde langue à ce niveau, et les résultats de recherches objectives sont peu nombreux.

En théorie, un large accord semble se faire sur la méthode. Les expériences de Saint-Cloud ont eu un retentissement important en Belgique et elles font l'objet d'adaptations et de développements; l'efficacité du laboratoire de langues est aussi généralement reconnue. Malheureusement, l'enseignement primaire dispose de trop peu de maîtres qualifiés pour l'enseignement des langues et rares sont les écoles qui disposent d'un équipement moderne.

Il n'y a rien à signaler de bien neuf dans les programmes de mathématiques (les expériences relatives à la théorie des ensembles concernent surtout le secondaire), de sciences naturelles et de sciences humaines.

Quant à la télévision scolaire, elle joue un rôle pratiquement négligeable. Signalons toutefois que quelques maîtres essaient de tirer parti des programmes d'enrichissement diffusés pour l'enseignement secondaire.

1) Actuellement, le traitement annuel de base est F.B. 88.000-171.000.

Enseignement secondaire

L'éducation secondaire commence normalement à l'âge de douze ans. Comme je l'ai déjà indiqué, un système fort sélectif (général, technique, artistique) existe encore en Belgique; les parents décident souverainement de l'orientation de leurs enfants.

Si la famille le désire, les élèves sont examinés par des psychologues scolaires dans un centre psycho-médico-social (PMS); le réseau de ces centres se resserre de plus en plus, un des cadeaux du "Pacte scolaire". Mais l'avis des psychologues n'entraîne aucune obligation pour les parents; de plus, les centres existants sont encore tenus d'examiner une population trop nombreuse pour être réellement efficaces. Bien du temps semble encore devoir s'écouler avant qu'un psychologue scolaire soit attaché en permanence à chaque établissement de quelque importance.

Pour les heureux parents – et surtout pour les heureux enfants – qui trouvent immédiatement l'école appropriée, il n'y a évidemment pas de problème. Hélas, beaucoup de familles de niveau socio-économique moyen ou supérieur ont tendance à surestimer les aptitudes de leurs enfants et les envoient dans l'enseignement général long, surtout classique. Les échecs répétés entraînent petit à petit les corrections et les réorientations. Le phénomène opposé peut parfois être observé pour les enfants appartenant aux milieux de niveau socio-économique bas, par manque d'ambition, de moyens financiers ou par sous-estimation des possibilités de l'élève. Ces cas sont bien connus des psycho-sociologues.

Heureusement, des changements de structure sont en marche; ils permettront de retarder l'orientation. Dans les trois premières années de l'enseignement général, les programmes ménagent certaines possibilités de passage entre les différentes sections. De plus, le principe du cycle d'observation et d'orientation est maintenant officiellement introduit, de façon assez timide il est vrai, mais irréversible sans doute.

Ce même principe vaut également pour l'enseignement technique, et certaines structures multilatérales sont déjà en place.

Dans le domaine des programmes et des méthodes, les progrès les plus spectaculaires sont réalisés en mathématiques, en sciences naturelles, et en langues étrangères (anciennes et modernes).

Sous la pression de l'évolution rapide de leur science et avec le *leadership* de professeurs d'Université, un grand nombre de maîtres de mathématiques consacrent quelques heures par semaine à étudier la mathématique moderne. L'étude de la théorie des ensembles est une de leurs principales préoccupations.

A partir de cette théorie, une nouvelle méthode d'enseignement des mathématiques élémentaires est volontairement expérimentée dans plusieurs écoles (en première année de l'enseignement secondaire surtout). Des essais sont aussi tentés à des niveaux plus bas, mais sans grand écho. Les spécialistes des mathématiques ne sont pas d'accord entre eux sur l'orientation à donner à l'avenir à l'enseignement de leur branche. On ne dispose pas encore de résultats d'expériences longitudinales soigneusement planifiées.

Des maîtres, de plus en plus nombreux, se déclarent favorables à l'inclusion de la statistique élémentaire dans les programmes.

On note une certaine tendance à mieux appuyer la méthodologie sur les apports de la psychologie éducative, mais un chemin bien long reste à parcourir.

Les transformations des programmes de sciences naturelles paraissent plus claires et plus sûres à la fois. Des professeurs du secondaire ont joué un rôle im-

portant dans la révision des programmes, même sur un plan international. Dans de nombreuses écoles d'enseignement général, le niveau scientifique est élevé et les manuels publiés récemment témoignent bien de l'évolution des matières et des méthodes.

Dans le domaine de l'enseignement des langues modernes, la Belgique a, pendant de nombreuses années, été en avance sur la plupart des autres pays en ce qui concerne le contenu de l'enseignement. Les développements récents sont plutôt de nature méthodologique: différentes méthodes d'apprentissage réservant une large place aux techniques audio-visuelles sont expérimentées systématiquement et l'usage des laboratoires de langues se répand rapidement.

On note une évolution importante dans l'enseignement du grec et du latin. La place de la grammaire traditionnelle et des apprentissages analytiques est de plus en plus réduite au profit de l'étude des cultures. L'analyse statistique des vocabulaires et des structures – faite, en partie, avec la collaboration des maîtres, conduit à un enseignement élémentaire plus rapide et plus efficace.

En Belgique, l'enseignement de la géographie a déjà une longue tradition audiovisuelle; rien de spécialement neuf n'est à signaler dans ce domaine. En histoire, les changements sont importants: certes, la méthode appliquée n'est pas entièrement nouvelle, mais l'exploitation de plus en plus généralisée de documents originaux, le recours à l'expérience vécue de l'élève et l'utilisation intensive des moyens audiovisuels doivent être mentionnés.

Les écoles techniques font un gros effort d'adaptation à l'évolution technologique, mais essaient d'éviter une spécialisation prématurée qui pourrait être dangereuse pour des adultes qui vivront en l'an 2000. C'est pourquoi la culture générale se voit réserver une place importante dans les programmes. L'utilisation de la télévision en circuit fermé est expérimentée; cette technique semble prometteuse.

Il importe de mentionner ici un changement important dans la législation scolaire belge. Jusqu'en 1964, l'admission dans les facultés et les instituts universitaires dépendait directement du type d'école secondaire fréquentée, et même du type de section à l'intérieur des écoles d'enseignement général. Ainsi, un élève ayant choisi l'orientation commerciale à quinze ans pouvait difficilement en prendre une autre à l'entrée à l'Université. Quant aux élèves provenant de l'enseignement technique, leurs possibilités étaient encore plus limitées.

La loi du 8 juin 1964 spécifie que toutes les écoles secondaires longues (générales ou techniques) délivrent, au terme des études, un certificat permettant, en principe, l'entrée dans toutes les facultés universitaires (loi d'omnivalence). Il ne nous est pas possible d'entrer ici dans le détail de cette loi, mais l'importance du principe est évidente.

En gros, la préparation des maîtres de l'enseignement secondaire se fait selon trois voies:

1) Dans des écoles normales secondaires qui préparent des professeurs agrégés pour l'enseignement secondaire inférieur général (régents)¹). Il s'agit d'une survivance d'un enseignement du type des anciennes *Realschulen* allemandes qui ne donnaient pas accès à l'enseignement supérieur. La durée de la préparation est de deux ans, après les études secondaires supérieures.

2) Dans les Universités qui préparent des professeurs agrégés de l'enseignement supérieur²). La formation théorique et pratique est acquise dans les Universités en

¹) Traitement annuel de base: F.B. 112.000–208.000.

²) Traitement annuel de base: F.B. 150.000–278.000.

même temps que les études de spécialisation. Des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent contre ce système qui ne permet pas une préparation psychologique et pédagogique approfondie. Il semble que l'on s'oriente petit à petit vers la création d'une année supplémentaire, entièrement réservée aux études pédagogiques, mais les opposants restent nombreux, surtout à cause du problème économique que cette année supplémentaire soulèverait pour beaucoup d'étudiants ou pour l'Etat.

3) D'une façon relativement empirique pour les professeurs masculins de branches techniques¹⁾. Les professeurs féminins sont préparés dans des écoles normales techniques.

Le problème grave que posent ces différentes formations saute aux yeux. Et nous sommes ainsi ramenés à la question plus générale de la formation de tous les maîtres. A mon avis, c'est le problème éducationnel essentiel de ce pays. La Belgique dispose sans conteste d'un excellent réseau scolaire qui continue d'ailleurs à se développer; sa tradition pédagogique est bonne, et l'administration est solide et expérimentée. Le niveau scientifique élevé des Universités est internationalement reconnu. La formation de base de tous les enseignants devrait être unifiée et réorientée en fonction des données nouvelles des sciences de l'éducation. Il semble d'ailleurs que l'on assistera prochainement à une forte pression syndicale en ce sens.

Enseignement supérieur

Je me bornerai à signaler ici la récente loi sur l'expansion universitaire.

Jusqu'en 1965, la Belgique comptait deux universités de l'Etat (Liège, pour la partie française, et Gand, pour la partie flamande du pays) et deux universités privées, mais subsidiées par l'Etat (Bruxelles, fondée dans la tradition de la libre-pensée, et Louvain, institution catholique; ces deux universités sont bilingues).

Après plusieurs mois de débats souvent passionnés, une loi portant sur une plus grande décentralisation universitaire fut adoptée le 9 avril 1965. Deux Centres universitaires²⁾ sont ajoutés aux deux Universités de l'Etat: Mons (francophone; physique, chimie, sciences économiques, institut de pédagogie, école d'interprètes) et Anvers (flamande; sciences naturelles, sciences économiques, institut pour les pays en voie de développement, école d'interprètes). Les extensions des deux Universités privées sont situées à Bruxelles, Namur et Anvers.

Comme ces centres ont à peine terminé leur première année académique, une évaluation est actuellement impossible. L'avenir montrera si la décentralisation attire plus d'étudiants dans l'enseignement supérieur sans en abaisser le niveau ou si les adversaires de la nouvelle loi avaient raison en affirmant que la Belgique est un trop petit pays pour produire assez de professeurs de très haute qualification et pour disposer de moyens suffisants au développement d'un réseau aussi serré.

Au cours du printemps de 1966, l'opposition entre étudiants francophones et étudiants flamands de l'Université catholique de Louvain s'est considérablement durcie. Les Flamands réclament la scission complète, mais les autorités ecclésiastiques viennent de se prononcer contre cette scission tout en admettant la possibilité de décentraliser les candidatures sur une base linguistique. La crise grave que

1) Traitement annuel de base: F.B. 112.000-208.000.

2) Pour être appelée Université, une école doit donner un enseignement complet dans au moins cinq Facultés: Philosophie, Droit, Sciences, Médecine et Sciences appliquées. Jusqu'à présent, les Centres ne dispensent que la première partie de l'enseignement universitaire (candidatures) dans certaines sections.

traverse la plus vieille Université catholique du monde peut avoir des répercussions structurelles plus générales dans le monde académique belge.

Enseignement spécial

Les syndicats d'enseignants, des associations de parents et un grand nombre de citoyens de bonne volonté réclament, depuis plusieurs années, la promulgation d'une loi générale sur l'enseignement spécial qui reconnaîtrait notamment la nécessité de créer un réseau scolaire étendu, spécifique à l'enfance handicapée.

Dès maintenant, la Belgique fait un gros effort dans le domaine de l'enseignement spécial. Au cours des quatre dernières années, de nombreuses écoles ont été créées pour les handicapés mentaux et pour les infirmes moteurs cérébraux. Des services de ramassage sont organisés.

L'évolution méthodologique est considérable. La part réservée aux branches traditionnelles est progressivement réduite au profit d'une formation adaptée permettant une meilleure intégration sociale immédiate et future.

Dans le cas des handicaps graves, la formation vise essentiellement à préparer l'enfant à entrer plus tard dans un atelier protégé qui lui assurera la sécurité économique.

Parmi les revendications des maîtres et des parents, on note: la réduction du nombre d'élèves par classe (actuellement, les subsides de l'Etat ne sont acquis que si la classe compte au minimum douze enfants), l'extension de la scolarité jusqu'à dix-huit ou même vingt ans, l'introduction d'un plus grand nombre de spécialistes dans les écoles (psychologues, logopèdes, etc.) et la création d'écoles spéciales pour la formation des maîtres.

Une loi d'ensemble est actuellement soumise au Parlement: les spécialistes considèrent qu'elle est nettement insuffisante et ils exercent une forte pression pour qu'elle soit immédiatement amendée.

On décèle, dans les Instituts des Sciences de l'Education des Universités, la volonté de mettre en place l'appareil scientifique qui permettra de former les spécialistes et d'engager les nombreuses recherches nécessaires.

G. L. DE LANDSHEERE, Liège

BARRIO HIGH SCHOOLS AND COLLEGES

Author's Note: It is well known that education in many developing countries does not go far enough to enable children to acquire permanent functional literacy, with the result that those who do not go to the high school soon revert to illiteracy. Hence the perennial problem of providing adult literacy classes at vast expenditure.

In the Philippines, Community High Schools were established in 1945-46, but it was not until 1964 that a very successful experiment was in the establishment of barrio (village) high schools. The results have been so encouraging that in the Province of Pangasinan, where three schools were started in 1964-65, there were fifteen one year later, and there may be as many as 120 by 1967.

Early in 1966, plans for the establishment of the Urdaneta Community College were approved, and this important next step in public education was under way by the middle of the year. With modifications to fit local needs and conditions, it is hoped that the Philippine experience may prove useful to other developing countries. Hence readers of the Review may find this article helpful.